

Valneva confirme le rachat d'actions de préférence conformément aux statuts

Saint-Herblain (France), 29 mai 2020 – [Valneva SE](#) (« Valneva » ou « la Société ») confirme aujourd'hui le rachat des actions de préférence émises dans le cadre de la fusion de Vivalis SA et Intercell AG (VLAP - FR0011472943), conformément aux statuts de la Société.

Valneva rappelle que conformément à l'Article 13.3, paragraphe 3, des statuts de la Société, les actions de préférence auraient été converties en actions ordinaires si, dans un délai de sept ans suivant la date de réalisation de la fusion (28 mai 2013) :

- (i) La Société (ou toute filiale, société membre du même groupe ou successeur par l'effet de la loi) avait obtenu une autorisation de mise sur le marché aux Etats-Unis ou en Europe (sur la base d'une procédure centralisée) pour une application thérapeutique du vaccin *Pseudomonas aeruginosa* contre les décès de toutes causes sur les patients des unités de soins intensifs, et
- (ii) à la date de cette obtention, soit (a) les redevances revenant à la Société au titre du vaccin *Pseudomonas aeruginosa* étaient au moins égales à 9,375 % des ventes nettes du vaccin tel que stipulé dans l'accord d'alliance stratégique signé avec Novartis (en sa version modifiée) soit (b) la quote-part des bénéfices résultant des ventes de ce vaccin revenant à Intercell Austria AG restait inchangée et était au moins égale à 45 % dans chaque cas, tel que stipulé dans l'accord d'alliance stratégique avec Novartis (en sa version modifiée) (la « Condition »)

Valneva rappelle également que conformément au paragraphe 4 de la section 13.3 de ses statuts, en l'absence de réalisation de la Condition au 28 mai 2020, la Société doit procéder à rachat de la totalité des actions de préférence à un prix égal à leur valeur nominale dans un délai de dix jours ouvrables suivant le 28 mai 2020.

La Société a constaté l'absence de réalisation de la Condition au 28 mai 2020 et annonce le rachat de la totalité des 17 836 719 actions de préférence à leur valeur nominale d'un centime d'euro par action.

Aucune démarche de la part des détenteurs d'actions de préférence n'est nécessaire ; le rachat des actions se fera automatiquement d'ici le 10 juin 2020.

Conformément au paragraphe 5 de la section 13.3 des statuts de la Société, les actions ainsi rachetées seront annulées et le capital social sera réduit de 178 367,19 euros.

À propos de Valneva SE

Valneva est une société spécialisée dans les vaccins contre les maladies générant d'importants besoins médicaux. Le portefeuille de produits de Valneva inclut deux vaccins du voyageur, IXIARO®/JESPECT® contre l'encéphalite japonaise et DUKORAL®¹ dans la prévention du choléra et, dans certains pays, de la diarrhée causée par l'ETEC. Le groupe est également propriétaire d'un solide portefeuille de vaccins en développement dont deux candidat vaccins uniques contre la maladie de Lyme et le chikungunya. Valneva compte plus de 500 employés

¹ Le vaccin DUKORAL® ne bénéficie pas de l'indication ETEC en France

et exerce ses activités depuis l’Autriche, la Suède, la Grande-Bretagne, la France, le Canada et les États-Unis. Pour plus d’information, consulter le site internet du Groupe www.valneva.com et suivez la société sur [LinkedIn](#).

Contacts Investisseurs et Média

Laetitia Bachelot-Fontaine
Director of Investor Relations &
Corporate Communications
M +33 (0)6 4516 7099
investors@valneva.com

Teresa Pinzolits
Corporate Communications Specialist
T +43 (0)1 20620 1116
communications@valneva.com

Information importante

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations prospectives relatives à l'activité de Valneva y compris en ce qui concerne l'avancée, le calendrier et l'achèvement de projets de recherche ou de développement et d'essais cliniques de candidats produits, la capacité de fabriquer et commercialiser des candidats produits et leur acceptation par le marché, la capacité à protéger la propriété intellectuelle et à travailler sans enfreindre les droits de propriété intellectuelle de tiers, les estimations de rendement et les estimations futures concernant les pertes d'exploitation anticipées, les revenus futurs, les besoins en capitaux et autres besoins additionnels de financement. En outre, même si les résultats réels ou le développement de Valneva sont conformes aux énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué de presse, ces résultats ou évolutions de Valneva peuvent ne pas être représentatifs du futur. Dans certains cas, vous pouvez identifier les énoncés prospectifs par des termes comme « pourrait », « devrait », « s'attend à », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « vise », « cible » ou des mots similaires. Ces énoncés prospectifs sont basés en grande partie sur les attentes actuelles de Valneva à la date du présent communiqué et sont assujettis à un certain nombre de risques et incertitudes connus et inconnus ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient faire que les résultats réels, le rendement ou les réalisations réels diffèrent considérablement des résultats futurs, des performances ou réalisations futurs, exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs. En particulier, les attentes de Valneva pourraient être affectées par, entre autres, des incertitudes liées au développement et à la fabrication de vaccins, à des résultats d'essais cliniques inattendus, des actions réglementaires inattendues ou des retards, à la concurrence en général, aux fluctuations monétaires, à l'impact de la crise mondiale et européenne du crédit, et à la capacité à obtenir ou à conserver un brevet ou toute autre protection de propriété intellectuelle. Compte tenu de ces risques et incertitudes, il ne peut y avoir aucune assurance que les énoncés prospectifs formulés dans le présent communiqué seront effectivement réalisés. Valneva fournit les informations contenues dans ce communiqué de presse à la date de celui-ci et décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement tout énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour d'autres raisons.

